



**Syndicat National Force Ouvrière  
des Finances Publiques  
Section du Finistère**

4, Square Marc Sangnier CS92839  
29228 BREST CEDEX 2  
Téléphone : 02.98.80.59.12 - 06.78.56.61.04

[fo.ddfip29@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.ddfip29@dgfip.finances.gouv.fr)  
Site Web : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/029/>

**COMITÉ TECHNIQUE LOCAL DU 25 AVRIL 2022**  
*Déclaration liminaire*

Monsieur le Président,

Au lendemain de l'élection présidentielle du 24 avril 2022, nous rappelons que tout au long de son histoire la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière est restée indépendante et ancrée sur sa légitimité syndicale.

Cela ne nous a jamais empêchés d'exprimer clairement et sans ambiguïté notre détermination à préserver les principes républicains, laïcs et universalistes et ce hors de toute emprise politique.

C'est sur cette base que nous réaffirmons nos revendications, en particulier celles pour l'augmentation des salaires et des pensions, pour le rétablissement d'une fiscalité progressive mettant à contribution les hauts revenus et les revenus financiers, pour la fonction publique et les services publics.

Nous réaffirmons aussi notre détermination à combattre toute réforme des retraites visant à supprimer les régimes existants fondés sur la solidarité intergénérationnelle, et à reculer l'âge de départ (âge légal, âge pivot ou d'équilibre, durée de cotisation).

C'est aussi sur cette base revendicative que **F.O.- DGFIP** continuera de défendre sans relâche les missions de la DGFIP et les intérêts matériels et moraux des personnels.

Nous réaffirmons l'utilité sociale, économique, budgétaire et démocratique de toutes les missions de la DGFIP, particulièrement reconnue au cours de la crise sanitaire. Pour autant, notre administration vit un paradoxe : alors qu'elle finance toutes les politiques publiques du pays, ses moyens sont toujours plus réduits... au risque de casser la colonne vertébrale de l'État !

Nous refusons que notre administration continue d'être considérée comme une variable d'ajustement budgétaire, réservoir officiel de suppressions d'emplois !

Ce Comité technique local, en ce 25 avril 2022, s'inscrit dans le cadre du Fonds dédié pour l'amélioration du cadre de vie au travail des agents. Rappelons qu'il

intervient à l'issue d'un processus de consultation des personnels et de recensements de propositions, sur lesquelles nous avons été consultés notamment lors de deux groupes de travail les 3 février et 10 mars 2022.

Dans ce contexte, nous avons signalé le 3 février dernier, que bon nombre de collègues ne s'étaient pas exprimés sur l'utilisation de ce fonds spécial dans la mesure où il leur apparaissait bien difficile de se projeter en amont de la fermeture imminente de leur service...

Nous étions alors intervenus pour demander que les actions découlant de ce fonds dédié puissent s'inscrire dans la dimension la plus collective possible et ainsi profiter au plus grand nombre d'agents et de sites.

Les discussions qui ont pu être menées en amont de cette réunion aujourd'hui ont permis de dégager un consensus autour notamment de la mise en œuvre d'espaces de convivialité ainsi que l'installation d'équipements en extérieur sur plusieurs sites.

Pour autant, **F.O.-DGFIP29** rappelle que le volet reconnaissance de l'engagement des agents de la DGFIP ne peut constituer un solde de tout compte. Quant à ce fonds alloué à l'amélioration des conditions de travail, il ne peut en aucun cas faire passer l'amère potion du NRP qui n'en finit plus de produire ses effets délétères sur l'exercice des missions et les conditions de travail des personnels.

Si le pouvoir en place a semblé, pendant la crise sanitaire, redécouvrir les vertus du service public, à la DGFIP, la technostructure a continué de restructurer à tour de bras avec pour conséquences à l'issue des deux années écoulées, des collectifs de travail abîmés et des agents démotivés.

#### **F.O.- DGFIP exige :**

- L'arrêt immédiat des suppressions d'emplois,
- L'abandon immédiat du NRP et des délocalisations,
- Le maintien de tous les services et missions,
- Les moyens budgétaires et la création d'emplois de fonctionnaires pour garantir la pérennité de toutes les missions de la DGFIP.
- Le maintien d'un maillage territorial dense et de pleine compétence permettant d'assurer un service public de qualité et de proximité.



**LAISSEZ-NOUS  
NOS MISSIONS**

**RENDEZ-NOUS NOS EMPLOIS**